



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté**

Séance du jeudi 17 février 2011

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4,
1.2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9; 6.1, 2.1, 2.2, 10.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h10

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 0.2)
Auxon-Dessus : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN, Auxon-Dessus : Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE
Besançon : Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1),
Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.4), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN,
Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON,
Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Solange JOLY (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1),
Christophe LIME, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.1.1), Danièle POISSENOT,
Jean ROSSELOT (jusqu'au rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au
rapport 3.4), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN,
Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.1) Zahira YASSIR-COUVAL, **Boussières :** Roland DEMESMAY **Busy :** Philippe SIMONIN
Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au
rapport 1.1.1) **Champagney :** Claude VOIDEY **Chatillon-le-Duc :** Catherine BOTTERON, Philippe GUILLAUME **Chaucenne :**
Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISSON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 1.1.1) **Deluz :**
Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI
Gennes : Maryse MILLET **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :**
Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Mamirolle :** Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Didier MARQUER (représenté
par Robert POURCELOT) **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :**
Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX jusqu'au rapport
1.1.1) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.1), Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET
(à partir du rapport 1.1.1) **Noironte :** Bernard MADOUX **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1),
Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** Michel LETHIER
Roche-lez-Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT (à partir
du rapport 1.1.1), Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :**
Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Bernard LAURENT
Vaire-Arcier : Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par sa
suppléante jusqu'au rapport 0.2 puis présent jusqu'au rapport 10.1)

Étaient absents : Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD,
Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Catherine GELIN,
Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Valérie HINCELIN,
Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER,
Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, **Beure :** Philippe CHANEY; Auguste KOELLER **Boussières :**
Bertrand ASTRIC **Brailans :** Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH
Chemaudin : Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Ecole-Valentin :** André BAVEREL
Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY,
Séverine MONLLOR **Novillars :** Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET
Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET
Serre-les-Sapins : Christian BOILLEY **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Zahira YASSIR-COUVAL

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du rapport 1.1.1), S. RUTKOWSKI, E. ALAUZET, P. BONNET, A. GHEZALI, J.P. GOVIGNAUX, V. HINCELIN,
J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.2), M. LOYAT, C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.2), M. OMOURI, J. PANIER, E. PEQUIGNOT,
F. PRESSE, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.5), B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.2), J.M. ROTH, B. COSTANTINI
(à partir du rapport 1.1.2), A. BAVEREL, M. COTTINY, S. MONLLOR, J. MENIGOZ, J.M. FAIVRE

Mandataires : M. DE WILDE-BESANCON (à partir du rapport 1.1.1), G. VERRO, C. TISSIER, J. ROSSELOT, L. HAKKAR, Y.M. DAHOUI, B. CYPRIANI,
N. BODIN (jusqu'au rapport 0.2), J.C. ROY, S. WANLIN, C. DEVESA (à partir du rapport 1.1.2), E. SASSARD, F. FELLMANN, J.M. GIRERD,
N. GUILLEMET, D. GENDRAUD (à partir du rapport 3.5), R. DEMESMAY, R. REYLE, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.2), C. VOIDEY,
J.L. FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.2), Y. GUYEN, G. BAULIEU, J.M. MAY, M.O. CRABBE-DIAWARA, J.M. BOUSSET

Délibération n°2010/001314

Rapport n°3.3 - MIPIM 2011 - Participation de la CAGB

MIPIM 2011 - Participation de la CAGB

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

| Inscription budgétaire | |
|--|-----------------------------------|
| BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Stratégie de développement économique » | Montant de l'opération : 55 000 € |
| Sous réserve du vote du BP 2011 et du PPIF 2011-2015 | |

Résumé :

Le présent rapport porte sur la participation du Grand Besançon au prochain Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM), qui se déroulera du 8 au 11 mars 2011 à Cannes. Comme pour les éditions précédentes, le Grand Besançon sera présent sur un stand commun aux Villes et Agglomérations de la Métropole Rhin-Rhône. Des actions spécifiques de promotion de la LGV seront organisées à cette occasion avec la SNCF. Le coût prévisionnel de cette participation est estimé à 55 000 € par agglomération, à verser à Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) qui assurera la maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Métropole.

I. Participation du Grand Besançon au MIPIM 2011

Par délibération du 25 mars 2005, le Conseil de Communauté a décidé son adhésion à l'association du Réseau Métropolitain Rhin-Rhône.

Le projet, déposé en 2005 et porté par l'ensemble des villes et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot-Montceau, Neuchâtel ainsi que par l'association Trinationale de Bâle, a été labellisé par le Gouvernement.

Aujourd'hui il appartient à tous ces acteurs d'engager les actions qui permettent de donner corps à cet espace en devenir.

Il convient de rappeler que le fil rouge qui anime le projet commun entre ces collectivités est constitué par la mise en service de la LGV Rhin-Rhône en 2011 qui devra accroître et favoriser l'attractivité de notre territoire, aussi bien vis-à-vis des emplois et fonctions urbaines supérieures que des entreprises.

L'espace métropolitain est en devenir et doit poursuivre ses efforts pour une meilleure identification et notoriété au delà de son périmètre, notamment à l'égard des prescripteurs et investisseurs.

C'est la raison qui a conduit les représentants des 7 agglomérations qui forment la Métropole Rhin-Rhône : Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot-Montceau et Dijon à engager une action de notoriété complémentaire à l'action du réseau, destinée à valoriser leurs différentes offres immobilières et foncières.

La participation de la Métropole Rhin-Rhône au Salon du Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) en 2010, qui rassemble des territoires et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, a été jugée largement positive.

C'est à ce titre que le Réseau Métropolitain a décidé de renouveler sa présence au Salon du MIPIM à Cannes du 8 au 11 mars 2011, en y louant un espace d'exposition.

II. Pilotage de l'opération par Mulhouse Alsace Agglomération

Il est proposé que la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération soit portée, comme pour 2010, par Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) et fasse l'objet d'une convention avec les différents partenaires.

Dans ce cadre, le Grand Besançon élabore ses supports de communication.
Le coût total de cette présence est plafonné à 55 000 € par territoire participant.

III. Présence de la sedD à l'édition 2011

La participation de la CAGB à ce salon est l'occasion de présenter l'offre immobilière et foncière des opérations concédées à la sedD et notamment TEMIS Microtechnique et TEMIS Santé.

Dans ce cadre, la quote-part supportée par la sedD s'élèvera à un montant forfaitaire de 10 000 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la participation du Grand Besançon au MIPIM 2011,**
- **se prononce favorablement sur la participation financière à l'opération pour un montant plafonné à 55 000 €,**
- **approuve le versement d'une quote-part de la sedD à la CAGB de 10 000 €,**
- **se prononce favorablement sur la prise en charge des frais de déplacements et d'hébergement, aux frais réels, des élus et fonctionnaires qui le représenteront,**
- **confie la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la M2A,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110
Contre : 0
Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 22.FEV 2011

CONVENTION DE FINANCEMENT

de la participation de M2A (Mulhouse Alsace Agglomération)

au « Marché International des Professionnels de l'Immobilier »

du 8 au 11 mars 2011 à CANNES

Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), 2 rue Pierre et Marie Curie, BP 90019, 68948 MULHOUSE CEDEX 9, représentée par son Président Monsieur Jean-Marie BOCKEL, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date

et

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dont le siège est à Besançon, 4 rue Gabriel Plançon, La City, représentée par son Président Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en exécution d'une délibération du Conseil de communauté en date du

Exposent ce qui suit :

PREAMBULE

Le conseil d'administration de l'association du Réseau Métropolitain Rhin Rhône a décidé de reconduire la présence de la Métropole Rhin Rhône au salon Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) 2011 en y organisant un stand. A ce jour, les territoires et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, ont confirmé leur participation.

Le projet de Métropole Rhin-Rhône, déposé en 2005 et porté par l'ensemble des villes et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon auxquelles se sont joints l'agglomération du Grand-Chalon, la communauté urbaine du Creusot-Monceau, l'Eurodistrict Trinationnel de Bâle et le Réseau Urbain Neuchâtelois, a été labellisé par le Gouvernement.

Aujourd'hui, ces acteurs travaillent à la réalisation concrète de projets et d'actions qui permettent de donner corps à cet espace en construction.

L'espace métropolitain est en devenir et se doit de conforter sa notoriété au-delà de son périmètre, notamment à l'égard des prescripteurs et investisseurs.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire et souhaitable aux élus de poursuivre les actions permettant de corriger cette perception dans la durée.

C'est à ce titre que la Métropole Rhin-Rhône a décidé de participer au Salon du MIPIM, qui se déroule à Cannes en mars de chaque année et rassemble les grandes collectivités ou les métropoles européennes et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, en y louant un espace d'exposition de 66,4 m².

Fort du succès de l'édition 2010, il a été décidé de reconduire l'identité de la Métropole Rhin-Rhône en l'appuyant tout particulièrement sur la notoriété des territoires et villes qui la constituent.

D'un commun accord, les collectivités participantes conviennent de confier à Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), l'organisation de l'ensemble de l'opération pour le compte des territoires collectivement présents au MIPIM selon les modalités définies dans la présente convention.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour but de définir les conditions de financement de la participation des territoires au salon MIPIM qui se tiendra à CANNES du 8 au 11 mars 2011. La M2A est chargée de la réalisation de l'espace d'exposition et de l'organisation matérielle des événements communs sur place pour le compte des territoires.

Des conventions bilatérales seront signées par le Président de la M2A avec le représentant mandaté par les territoires participants.

Article 2 - Conditions financières, acompte et modalités de règlement

Le total de cette présence est plafonné à 55 000 €.

La CAGB confirme sa participation et acquitte directement sa quote-part de la location du stand auprès de l'organisateur Reed Midem dans les délais fixés par celui-ci.

La CAGB prend, par ailleurs, en charge les démarches ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement liés à sa propre représentation.

La M2A (Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud-Alsace) supportera, pour le compte de l'ensemble des participants, les charges liées la réalisation de l'espace d'exposition et à l'organisation matérielle des événements communs sur place.

Les frais communs supportés par la M2A feront l'objet d'une répartition entre les partenaires, c'est-à-dire, les villes de Mulhouse, Belfort, Montbéliard et Dijon, ainsi que les agglomérations du Grand-Chalon et du Grand Besançon; la communauté urbaine du Creusot-Montceau, l'Eurodistrict Trinational de Bâle et le Réseau Urbain Neuchâtelois.

Article 3 - Nature et justification des dépenses

La M2A adressera à l'issue de la tenue du salon un titre de recettes à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, avec à l'appui le décompte et les copies des factures acquittées. Le signataire s'engage à mandater le solde de sa quote-part dans les 30 jours à compter de la réception des pièces justificatives.

Article 4 - Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle prendra fin avec la libération du versement de la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à la M2A.

Fait à Mulhouse, en 3 exemplaires originaux, le

Le Président
de Mulhouse Alsace Agglomération

Jean-Marie BOCKEL

Le Président de la
Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Jean-Louis FOUSSERET

CONVENTION DE FINANCEMENT
de la participation de la sedD (Société d'Équipement du Département du Doubs)
au « Marché International des Professionnels de l'Immobilier »
du 8 au 11 mars 2011 à CANNES

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dont le siège est à Besançon, 4 rue Gabriel Plançon, La City, représentée par son Président Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en exécution d'une délibération du Conseil de communauté en date du

et

La Société d'Équipement du Département du Doubs (sedD) dont le siège est à Besançon au 6, rue Louis Garnier, représentée par son Président Monsieur Vincent FUSTER, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'agglomération en date du 13 juin 2008,

Exposent ce qui suit :

PREAMBULE

Le conseil d'administration de l'association du Réseau Métropolitain Rhin Rhône a décidé de reconduire la présence de la Métropole Rhin-Rhône au salon MIPIM 2011 en y organisant un stand avec les territoires et agglomérations qui la composent.

Le projet de Métropole Rhin-Rhône, déposé en 2005 et porté par l'ensemble des villes et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon auxquelles se sont joints l'agglomération du Grand-Chalon, la communauté urbaine du Creusot-Monceau, l'Eurodistrict Tri-national de Bâle et le Réseau Urbain Neuchâtelois, a été labellisé par le Gouvernement.

Aujourd'hui, ces acteurs travaillent à la réalisation concrète de projets et d'actions qui permettent de donner corps à cet espace en construction.

L'espace métropolitain est en devenir et se doit de conforter sa notoriété au-delà de son périmètre, notamment à l'égard des prescripteurs et investisseurs.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire et souhaitable aux élus de poursuivre les actions permettant de corriger cette perception dans la durée.

C'est à ce titre que la Métropole Rhin-Rhône a décidé de participer au Salon du MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier), qui se déroule à Cannes en mars de chaque année et rassemble les grandes collectivités ou les métropoles européennes et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, en y louant un espace d'exposition de 66,4 m².

Fort du succès des éditions précédentes, il a été décidé de reconduire l'identité de la Métropole Rhin-Rhône en l'appuyant tout particulièrement sur la notoriété des territoires et villes qui la constituent.

Le coût de cette organisation est réparti entre les Collectivités qui y participent. A ce titre, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon supportera la quote-part lui revenant.

La participation de la CAGB à ce salon est l'occasion de présenter l'offre immobilière et foncière des opérations concédées à la sedD et notamment TEMIS Microtechnique et TEMIS Santé.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour but de définir les conditions de financement par la sedD d'une quote-part de la participation de la CAGB au salon MIPIM qui se tiendra à CANNES du 8 au 11 mars 2011.

Article 2 - Conditions financières et modalités de règlement

La quote-part supportée par la sedD s'élève à un montant forfaitaire de 10 000 € TTC.
Cette somme sera réglée en une seule fois sur présentation d'un titre de recette émis par la CAGB.

Article 3 - Affectation de la dépense

La sedD concessionnaire d'opérations d'aménagement sur le territoire de la CAGB affectera la quote-part de participation de la CAGB au MIPIM entre :

- TEMIS Microtechnique pour 5 000 € TTC,
- TEMIS Sante pour 5 000 € TTC.

Ces sommes seront portées sur la ligne budgétaire « communication » du bilan de l'opération et figureront au compte rendu d'activité 2011.

Article 4 - Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle prendra fin avec la libération du versement de la participation financière de la sedD à la CAGB.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires originaux, le

Le Président de la sedD

Vincent FUSTER

le Président de la Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

Jean-Louis FOUSSERET